CICR

Genève/Damas (CICR) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est consterné par les récents développements en **Syrie**, notamment par l'**emploi présumé d'armes chimiques** la semaine dernière, et par l'
**escalade d'événements**
qui s'ensuit.

« La souffrance des civils en Syrie atteint aujourd'hui des niveaux sans précédent et il ne semble pas qu'on puisse en entrevoir la fin », déclare Magne Barth, chef de la délégation du CICR dans le pays. À ce jour, plus de 100 000 personnes auraient été tuées et des centaines d'autres meurent chaque jour ou ont du mal à survivre à leurs blessures. De plus, chaque jour, des centaines de personnes viennent s'ajouter aux millions de Syriens déjà déplacés à l'intérieur du pays ou cherchent refuge à l'étranger. « Une nouvelle escalade provoquerait de nouveaux déplacements et augmenterait les besoins humanitaires déjà immenses », ajoute M. Barth

« La population souffre de graves pénuries de secours médicaux vitaux, de vivres et d'eau dans bon nombre de régions bouclées depuis des mois et auxquelles ni le CICR ni le Croissant-Rouge arabe syrien n'ont accès », précise-t-il. « Dans de nombreuses parties de Damas-Campagne par exemple, les gens meurent faute de matériel médical et de personnel médical suffisant pour les prendre en charge. Ils souffrent aussi de la faim parce que l'aide ne peut pas leur parvenir sur une base régulière. »

« Le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien restent plus que jamais résolus et prêts à répondre aux besoins, où qu'ils soient et quels qu'ils soient, à condition que l'action humanitaire soit possible et que nous obtenions un accès inconditionnel à toutes les régions », ajoute M. Barth.

En vertu du droit international humanitaire, les parties au conflit doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés aux civils dans le besoin. Elles doivent aussi respecter le droit de toutes les personnes blessées ou malades, combattants ou civils, afin que ces dernières puissent recevoir des soins médicaux avec le moins de retard possible. De plus, tout emploi d'armes chimiques par une partie constituerait une violation grave du droit international humanitaire. Le CICR appelle toutes les parties au

conflit en Syrie à respecter  l'interdiction absolue de l'utilisation d'armes chimiques.